

**ANNEXE TECHNIQUE**  
Certificat d'accréditation  
N° 1-2-018 Rév 02

L'Organisme Algérien d'Accréditation atteste que :

**Nom : SONATRACH/Activité RPC/Division Exploitation Raffinage/Raffinerie d'Arzew (RA1Z).**  
**Adresse : BP 37, route de Tlelat.31200.Zone industrielle d'Arzew. Oran.**

Satisfait aux exigences de la norme ISO/ CEI 17025 version 2017 et aux règles d'application d'ALGERAC pour les activités d'essais physicochimiques des produits pétroliers, pour son site et unité technique suivants :

<b>SITE CONCERNE</b>	<b>Laboratoire de la Raffinerie d'Arzew (RA1Z)</b> <b>Adresse : BP 37.Route Tlelat 31200.Zone industrielle d'Arzew-Oran-Algérie.</b> <b>Contact : HADJ BENAMANI Akli/BERREBIA Brahim</b> <b>Tél : 041 68 02 47 à 49</b> <b>Fax : 041 68 02 42/43</b> <b>E-mail : akli.hadjbenamani@sonatrach.dz/ brahim.berrebia@sonatrach.dz</b>
----------------------	--

**Unité technique concernée : Laboratoire de contrôle**

-Analyses physicochimiques des produits pétroliers.

*Cette accréditation est la preuve de la compétence technique du laboratoire pour les activités susmentionnés et du bon fonctionnement dans ce laboratoire d'un système de management de la qualité adapté (cf. communiqué conjoint ISO/ILAC de Juin 2020).*

**Date de prise d'effet le : 11/02/2021**  
**Date de fin de validité le : 09/11/2022**

**Pour le Directeur Général et par délégation**  
**Responsable d'accréditation des laboratoires essais**  
**IZEBBOUDJEN Rekia**

*Cette annexe peut faire l'objet de modification, dans ce cas la nouvelle annexe annule et remplace toute annexe précédemment émis*

- **Unité technique: Laboratoire de contrôle**

<b>Pétrochimie/Raffinage du pétrole</b>			
<b>Analyses physico-chimiques des produits pétroliers</b>			
<b>Objet</b>	<b>Caractéristique mesurée ou recherchée</b>	<b>Principe de la méthode</b>	<b>Référence de la méthode</b>
<b>Huiles</b> (huiles de base et huiles finies)	<b>Point d'écoulement (°C)</b>	Une prise d'essai est refroidie progressivement, son écoulement est examiné à des intervalles réguliers de 3°C. La plus basse température à laquelle un mouvement de la prise d'essai est observé, est enregistrée comme le Point d'écoulement.	<b>ASTM D97-17b</b>
<b>Huiles industrielles</b> (Turbine et turbo compresseur)	<b>Caractéristique d'émulsion (min)</b>	Des volumes égaux d'huile et d'eau distillée sont agités dans des conditions normalisées. On enregistre le temps nécessaire à la séparation de l'émulsion ainsi formée.	<b>ASTM D1401-19</b>
<b>Huiles</b> (huiles de base et huiles finies)	<b>Viscosité cinématique cSt (mm<sup>2</sup>/s)</b> <b>à 40°C et à 100°C</b>	Mesure du temps d'écoulement nécessaire à un volume déterminé d'une prise d'essai pour s'écouler par gravité à travers un viscosimètre à capillaire à une température contrôlée. La viscosité cinématique (valeur déterminée) est le produit du temps d'écoulement mesuré et la constante du viscosimètre utilisé.	<b>ASTM D445-19a</b>

« *Portée fixe : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les méthodes reconnues décrites dans la portée d'accréditation en les respectant strictement* ».